

UNION EUROPÉENNE  
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage  
en Bretagne

Avec le Fonds européen  
pour les affaires maritimes et la pêche

Pays de Brest  
PÔLE MÉTROPOLITAIN



# Compte-rendu Commission Mer et Littoral

5 septembre 2017 à 10h30

à Plougastel-Daoulas, Viviers de Keraliou

Personnes présentes :

## Collège public : 8

- **FLOCH Jean-Bernard**, Communauté de communes du Pays de Landerneau Daoulas
- **ILIOU Yves**, Communauté Lesneven - Côte des Légendes
- **LASPOUGEAS Claire**, Parc naturel marin d'Iroise
- **LELIEVRE Christine**, Communauté de communes Pleyben Châteaulin Porzay
- **LINCOLN Andrew**, Communauté de communes du Pays des Abers
- **PAULET Yves-Marie**, Université de Bretagne Occidentale
- **PERON Françoise**, Parc Naturel régional d'Armorique
- **TALARMIN André**, Pôle métropolitain du Pays de Brest

Excusés : Frédérique Bonnard LE FLOC'H (Brest métropole), François SENECHAL (Communauté de communes Presqu'île de Crozon Aulne maritime), représentant de la Communauté de communes du Pays d'Iroise

## Collège privé : 9

- **BAZIN Jérémie**, Technopôle Brest-Iroise
- **BERTHOU André**, Syndicat des récoltants d'algues de rives de Bretagne
- **BOISSAYE Cédric**, La Touline
- **BREST Goulven**, Comité régional de la conchyliculture Bretagne Nord
- **BRETON Florian**, Ecloserie du Tinduff
- **LE GRIS Emmanuel**, Conchyliculteur - Comité régional de la conchyliculture Bretagne Nord
- **MADEC Alain**, Chambre syndicale des algues et des végétaux marins
- **PERROT Philippe**, Pêcheur - Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins
- **TROADEC Yvon**, Pêcheur - Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins

Excusé : Nicolas le Moal (mytiliculteur - Comité régional de la conchyliculture Bretagne Nord), 2 membres privés

## Membres invités :

- **KARLESKIND Pierre**, Région Bretagne
- **COATANEA Marc**, Région Bretagne
- **QUEMENEUR Erwan**, Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins
- **SALAUN Benoît**, Comité régional de la conchyliculture Bretagne Nord

Excusé : Représentant du Département du Finistère

## Techniciens :

- **PENNANGUER Stéphane**, **PAUGAM Julien**, **DEVINS Cécile**, **SAÏDI BOURGEOIS Fanny**, Région Bretagne
- **CANN Thierry**, **BUREL Erwan**, **LE PAGE Estelle**, **Luce DEMANGEON**, Pôle métropolitain du Pays de Brest

### Vérification du double quorum :

La Commission mer et littoral est composée de 23 membres (11 représentants publics et 12 représentants privés)

Le double quorum est atteint : 9 membres du collège privé et 8 membres du collège public sont présents.

### Ordre du jour :

1. Accueil par Thierry LARNICOL
2. Introduction par André TALARMIN et Pierre KARLESKIND
3. Rappel de la stratégie DLAL FEAMP du Pays de Brest
4. Point sur les membres de la Commission mer et littoral et élection du Président
5. Adoption du règlement intérieur et de la grille de sélection des projets
6. Exemples de projets représentatifs de la stratégie DLAL FEAMP
7. Signature de la convention DLAL FEAMP

## **1. Accueil par Thierry LARNICOL**

*Présentation de l'activité des Viviers de Keraliou :*

- **Keraliou est une entreprise qui associe 3 conchyliculteurs** : Thierry Larnicol, Jean Le Moal, Nicolas Le Moal, et compte une trentaine de salariés.
- Sa production rassemble 200 hectares de **parcs ostréicoles** entre la rade de Brest et la baie de Morlaix et 20 000 pieux de **moules de bouchots** en rade de Brest.
- Chaque année **près de 1 000 tonnes de coquillages sont purifiés, conditionnés, et commercialisés** vers plus de 350 clients locaux, nationaux, et internationaux
- **La moitié de sa commercialisation de moules et coquillages est destinée aux restaurateurs du Finistère**, l'autre moitié à l'expédition (France, Europe, Asie).
- Depuis un an, **les Viviers ont diversifié leurs activités** en ouvrant une salle destinée à la restauration pour déguster sur place leurs produits.
- **L'activité des Viviers, au port de Keraliou, se situe entre terre et mer**, elle s'inscrit également dans une période de transitions économique (diversification des activités) et écologique (productions vulnérables aux éléments) avec de nouveaux enjeux à appréhender, tels que de nouveaux modes de consommation.

## **2. Introduction par André TALARMIN et Pierre KARLESKIND**

*André Talarmin* : 1<sup>er</sup> Vice-Président du Pôle métropolitain du Pays de Brest chargé des politiques territoriales et des relations avec les institutions

- **Cette Commission mer et littoral (CML) vise à :**
  - **lancer le dispositif DLAL FEAMP<sup>1</sup>** suite à la sélection de la candidature du Pays de Brest par la Région, qui lui a attribué une enveloppe d'1 029 632 €,
  - **poser les bases du fonctionnement de la CML** et rappeler les fondements de la stratégie DLAL FEAMP du Pays de Brest,
  - **engager une dynamique et un partenariat** entre acteurs publics et privés à l'échelle du Pays de Brest.

---

<sup>1</sup> DLAL FEAMP : Développement local mené par les acteurs locaux – Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche

- Le dispositif DLAL FEAMP permet de **soutenir et développer des projets innovants et collectifs** en faveur des filières pêche et aquaculture.
- **La CML est un espace d'échanges et de co-construction entre acteurs publics et privés**, des idées de projets en faveur des filières pêche et aquaculture pourront ici prendre forme, être proposés et se concrétiser via le DLAL FEAMP.

*Pierre Karleskind* : Vice-Président du Conseil régional de Bretagne délégué à la mer et aux ports

- **La Région Bretagne a mobilisé 8,5 M€ pour mettre en œuvre le volet territorial du FEAMP**, soit 19% de l'enveloppe du FEAMP en Bretagne (43,8 M€) :
  - **La Bretagne est la seule Région qui a souhaité couvrir l'ensemble de son territoire maritime** par un dispositif DLAL FEAMP.
  - **2 millions d'euros d'aides publiques** pourront ainsi être mobilisées pour les projets du Pays de Brest (50% seront apportées par le DLAL FEAMP).
- **Le DLAL FEAMP est un outil de développement** important au service des filières pêche et aquaculture des territoires littoraux :
  - **Les territoires littoraux sont liés à leurs activités primaires.** Ces métiers participent au développement du territoire et au maintien d'emplois tout au long de l'année.
  - **Il s'articule avec les mesures filières du FEAMP**, pilotées en direct par la Région et destinées notamment à soutenir les investissements des entreprises : [mesures régionalisées du FEAMP ici](#).
  - Le DLAL privilégie les projets ayant une **approche partenariale** et donne une place importante aux **démarches d'expérimentation et d'innovation** par rapport à l'existant.
- **Le Pays de Brest, territoire exemplaire pour mettre en œuvre le DLAL FEAMP** :
  - Le territoire concentre l'ensemble des enjeux littoraux de la Bretagne,
  - Une production primaire, une métropole avec des habitants qui se sentent parfois éloignés de ces activités,
  - Le DLAL FEAMP peut permettre de favoriser ces liens, à travers sa dynamique d'acteurs et de projets.

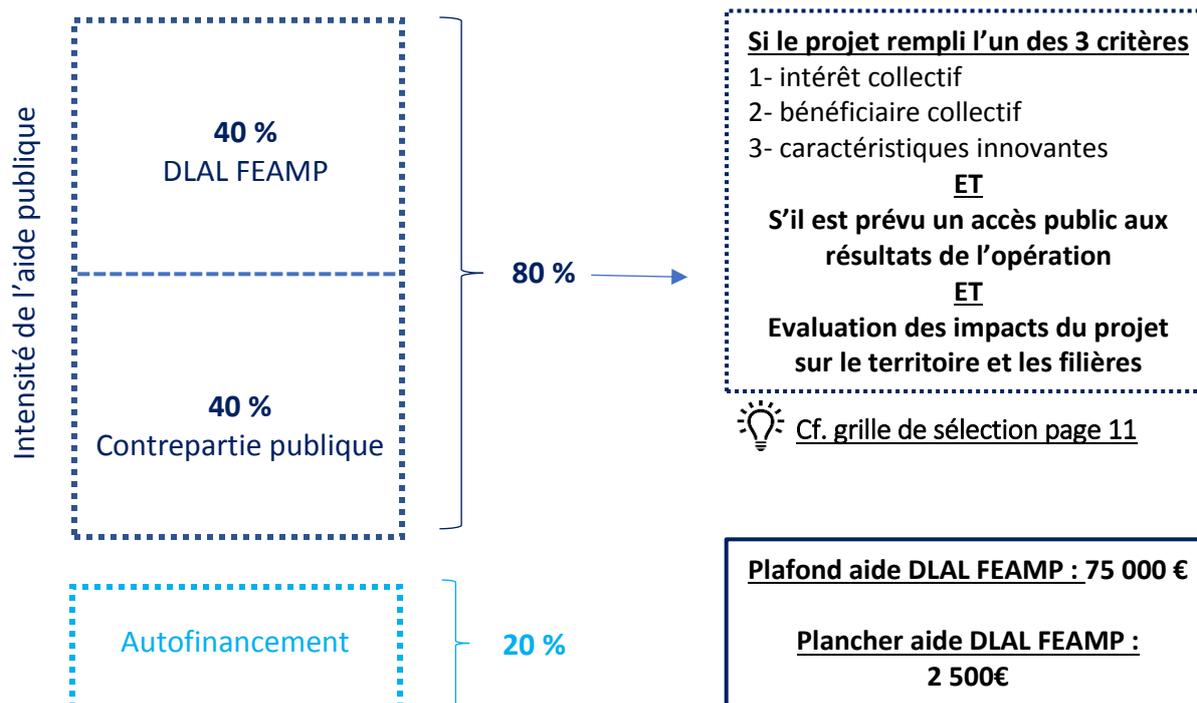
### 3. Rappel de la stratégie DLAL FEAMP du Pays de Brest



Axe 4 Co-construire une gouvernance locale : Commission mer et littoral



Coopération



**Questions :** une enveloppe régionale a-t-elle été fléchée pour assurer une contrepartie publique aux porteurs de projets (notamment privés) ?

⇒ Les cofinanceurs (Région, Département) seront consultés pour chacun des projets afin d'identifier les aides publiques mobilisables.

#### 4. Point sur les membres de la Commission mer et littoral et élection du Président

- **2 membres privés doivent rejoindre la Commission mer et littoral pour respecter le quorum** (51% acteurs privés et 49% acteurs publics). Un appel à candidatures a été lancé au cours de la rencontre.
- **Election d'André TALARMIN au poste de Président de la Commission Mer et Littoral.** M. Talarmin sera également le rapporteur de la Commission mer et littoral au Comité unique de programmation.
- **Proposition de nommer Nicolas Le Moal** (excusé le jour de cette CML) **au poste de Vice-Président** de la Commission Mer et Littoral.

#### 5. Adoption du règlement intérieur et de la grille de sélection des projets

- Règlement intérieur adopté à l'unanimité (cf. annexe 1).
- Grille de sélection des projets adoptée à l'unanimité (cf. annexe 2).

## 6. Exemples de projets DLAL FEAMP

### 6.1 Soutien au développement de la filière algues en Pays de Brest

L'objectif de cette action est de concourir au développement de la filière algues sur l'ensemble du Finistère nord, en amplifiant et en approfondissant les travaux déjà initiés. Cette action s'inscrit dans la dynamique Breizh'alg portée par la Région Bretagne qui vise à développer cette filière en termes d'emplois, de valeur ajoutée et de connaissances.

Le Pôle métropolitain du Pays de Brest a lancé en 2016 une réflexion pour élaborer un plan d'actions au service de cette filière économique d'avenir pour le territoire qui représente aujourd'hui plus de 600 ETP, en y associant tous les acteurs locaux de la filière et notamment les industriels.

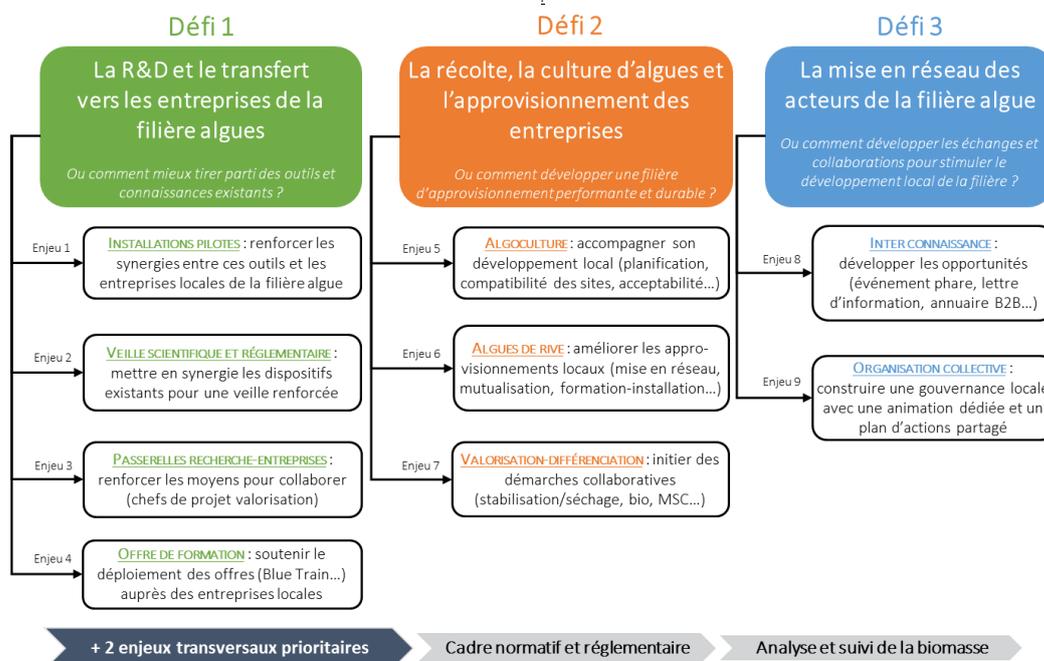
Dans ce cadre, les acteurs locaux de la filière algues ont validé en janvier 2017 les bases d'un plan d'actions reposant sur 3 défis partagés à relever collectivement :

- Défi n°1 : recherche et développement et transfert vers les entreprises de la filière algues (enjeux associés : pilotes, veille, valorisation, formation)
- Défi n°2 : développement de la récolte et de la culture d'algues (enjeux associés : algoculture, algues de rive, stabilisation de la biomasse...)
- Défi n°3 : mise en réseau et développement des collaborations avec les industriels (enjeux associés : interconnaissance, gouvernance locale)

Deux enjeux transversaux doivent également être pris en compte de façon prioritaire :

- Le cadre normatif et réglementaire en évolution sur lequel il convient de peser pour une prise en compte des spécificités de la filière algues ;
- En parallèle la nécessité de travaux collaboratifs dans la durée sur la traçabilité et la toxicologie pour répondre aux exigences croissantes des marchés.

#### Défis et enjeux validés par les acteurs locaux



Pour mettre en œuvre un plan d'actions autour de ces enjeux stratégiques pour l'avenir de la filière algues sur notre territoire :

- Le Pôle métropolitain du Pays de Brest propose de mettre en place un comité de pilotage associant le territoire, les entreprises locales, les producteurs locaux et les acteurs académiques, co-présidé par un élu et par un chef d'entreprise.
- Dans un souci de mutualisation et pour concourir au développement de la filière algues sur l'ensemble du Finistère Nord, le Pays de Brest a proposé au Pays de Morlaix de s'associer à cette démarche.
- Le Pays de Brest a également sollicité le Technopôle Brest-Iroise et la CCIMBO Brest qui se sont rapprochés dans le but d'assurer l'animation du plan d'actions, et ce en cohérence avec les métiers des deux entités. L'enclenchement de ce plan d'actions et l'animation des acteurs nécessitent une ressource dédiée, estimée au démarrage à une personne travaillant à temps plein.

## **6.2 Autres projets sur la filière algues**

- **Chambre syndicale des algues et végétaux marins :**
  - Une étude de toxicologie et traçabilité des contaminants des algues marines est en projet avec l'IUEM et le PNMI.
  - Objectif : agir sur la sécurisation des produits mis sur le marché et améliorer les pratiques d'analyse déjà mises en place.
- **Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins :**
  - Programme pilote dans les Abers sur l'étude de la biomasse algale.
  - Algues embarquées : 2 espèces (*Laminaria digitata* et *L. hyperborea*) présentes dans l'archipel de Molène :
    - Problème : accès et visibilité de la ressource,
    - Des systèmes de gestion durable ont été mis en place par le CDPMEM 29 et IFREMER : zonage d'exploitation avec capacités de tonnage par zone.

## **6.3 Projets du Comité régional de la conchyliculture Bretagne Nord (CRCBN) :**

- **Ferme marine à Molène :** projet collaboratif avec le Parc Naturel Marin d'Iroise (PNMI) d'une ferme expérimentale comme démonstrateur de l'aquaculture multitrophique intégrée (production d'algues et de coquillages sur un même espace). Le CRCBN est actuellement en contact avec des professionnels pour développer cette exploitation. Le projet comporte la mise en production ainsi que le suivi scientifique du site par le PNMI. Le site servira également pour des expérimentations techniques et scientifiques.
- **PERLE 2 :** développement d'une écloserie à Lampaul-Plouarzel pour produire des familles d'huîtres plates biparentales (croisement Rade de Brest et de Quiberon notamment) pour les tester en mer et trouver des familles rustiques sélectionnées afin de les réensemencer et permettre la reconquête de l'espèce originelle en Bretagne.
- **Partenariat avec Océanopolis** avec le développement du Pavillon de Bretagne qui vise à valoriser les activités conchylicoles régionales.

## **6.4 Développer les partenariats avec la recherche scientifique**

**L'ASP (toxine amnésiante) en rade de Brest** a impacté la pêche à la coquille St-Jacques durant 6 ans (1 pêche normale possible sur cette période) :

- **Nécessité pour les professionnels de collaborer avec le monde scientifique** afin de comprendre d'où vient cette toxine, pour anticiper son arrivée.

- **L'IUEM et IFREMER ont développé une grande connaissance de l'ASP** et son impact sur les milieux :
  - Un plan d'action est aujourd'hui difficile à mettre en place compte-tenu de l'échelle d'action très étendue de cette toxine,
  - Une connaissance partagée avec les professionnels est à développer face à ces enjeux.

### **6.5 Projets à développer**

- **Acceptabilité sociétale des projets de pêche et d'aquaculture** : actions pédagogiques à mener auprès des habitants pour une meilleure compréhension des activités de productions primaires et de leurs impacts positifs (économiques, gestion environnementale...) sur le territoire.
- **Lien avec le tourisme via la destination touristique Brest terres océanes (BTO)** :
  - La rade de Brest a été identifiée comme une priorité dans le plan d'actions de la destination BTO.
  - La filière algues et les activités conchylicoles (ex. développement d'une route de l'huître à l'échelle du Pays) participent à l'attractivité du territoire.

### **7. Signature de la convention DLAL FEAMP**



*André Talarmin (représentant François Cuillandre) et Pierre Karleskind*

- ***La date de la prochaine Commission Mer et Littoral sera communiquée ultérieurement.***

# Annexe 1 - Règlement intérieur de la Commission mer et littoral

---

## 1. Les membres de la Commission Mer et Littoral

La liste nominative des membres de la Commission Mer et Littoral est annexée au présent document (cf. page 35).

La Commission Mer et Littoral délibère valablement lorsque le principe du double quorum suivant est respecté :

- au moins 50% des membres de la Commission Mer et Littoral ayant voix délibérative sont présents au moment de la séance ;
- au moins 50% des membres votant lors de la séance de la Commission Mer et Littoral appartiennent au collège privé présenté dans la liste mentionnée en page 35.
- les autorités publiques ou un groupement d'intérêt ne peuvent représenter plus de 49 % des droits de vote.

En cas de présence du titulaire et du suppléant, seul le titulaire peut voter. Un titulaire ne peut donner pouvoir à un autre titulaire, ni à un autre suppléant que le sien s'il est absent.

Le GALPA invite systématiquement à assister à sa Commission Mer et Littoral, sans voix délibérative, le Président de la Région Bretagne ou son représentant au titre de la fonction d'organisme intermédiaire.

La Commission Mer et Littoral désigne son Président.

Compte tenu du quorum et de la règle dite de double quorum pour les fonds européens, l'assiduité aux réunions de la Commission Mer et Littoral est essentielle. En cas d'absence répétée, non excusée et non justifiée valablement, la Commission se réserve la possibilité de revoir la composition de la CML.

## 2. Responsabilité du président du GALPA et du président de la CML s'ils sont différents

Le président de la structure porteuse du GALPA est responsable du portage juridique, administratif et financier du GALPA. Il est autorisé par son organe délibérant à signer les actes juridiques, administratifs et financiers qui se rapportent au GALPA. Il peut déléguer sa signature au président de la CML pour tous les actes relatifs au fonctionnement de la CML (invitations et compte-rendu).

Le rôle du Président de la Commission Mer et Littoral, est d'animer la Commission Mer et Littoral, de veiller au respect du règlement intérieur, signer le cas échéant s'il en a délégation, les invitations et les comptes rendus.

## 3. Fréquence des Commissions Mer et Littoral

La Commission Mer et Littoral se réunit en fonction du nombre de projets soumis et instruits par les services du Pays et de la Région.

## 4. Les tâches de la Commission Mer et Littoral

La Commission Mer et Littoral doit notamment :

- Avoir l'initiative des propositions de sélection des projets sous la forme d'un avis d'opportunité ;

- Elaborer des critères de sélection transparents (portée à la connaissance des demandeurs d'aide) et non discriminatoires ;
- Garantir lors du vote des projets présentés l'absence de conflits d'intérêt ;
- Assurer, lors de l'analyse des projets, la cohérence entre celle-ci et la stratégie de développement local en classant les projets en fonction de leur contribution à la réalisation des objectifs et valeurs cibles de la stratégie ;
- Se voir présenter les avis techniques recueillis par le GALPA sur les projets à financer au titre du DLAL et statuer sur chacun des projets (favorable, défavorable ou ajournement) ;
- Evaluer périodiquement les progrès réalisés pour atteindre les objectifs spécifiques de l'intervention et préparer les éléments nécessaires à une évaluation de la stratégie ;
- Etablir et acter les propositions de modifications de la maquette financière ou du plan d'actions / stratégie ;
- Examiner les résultats de la mise en œuvre, notamment la réalisation des objectifs fixés pour les différentes fiches-actions, ainsi que l'évaluation à mi-parcours ;
- Examiner le suivi financier.

## **5. Préparation et secrétariat de la Commission Mer et Littoral**

La réunion de la Commission Mer et Littoral est préparée par le Pays, en lien avec la Région. L'ordre du jour de la réunion est proposé par le Pays et fait l'objet d'un échange avec les services de la Région.

Les invitations sont préparées par le Pays. Elles sont signées par le Président de la CML et envoyées en même temps aux membres de la Commission Mer et Littoral et aux porteurs de projet devant être auditionnés, en leur précisant l'heure de leur intervention.

Délai de réponse des membres de la Commission Mer et Littoral : afin d'assurer le quorum, les membres de la Commission Mer et Littoral sont invités à confirmer leur présence aux services du Pays au plus tard une semaine avant la date de la réunion.

Le compte-rendu est rédigé par les services du Pays. Il est ensuite adressé par le Pays, aux membres de la CML ainsi qu'aux porteurs de projet.

### Audition des porteurs de projets :

- Durée de présentation : 5 minutes
- Échanges avec la CML : 10 minutes
- Débat : 10 minutes (en l'absence du porteur de projet)
- La forme de la présentation : orale + supports si besoin (présentation PPT, plan de situation, plans masse...)

## **6. Le dossier de la Commission Mer et Littoral**

Pour chaque projet qui sera présenté en Commission mer et littoral, une fiche projet et une grille de sélection complétée seront envoyées en amont aux membres de la CML.

## **7. Les décisions de la Commission Mer et Littoral**

La Commission Mer et Littoral délibère valablement lorsque la moitié de ses membres ayant voix délibérative sont présents au moment de la séance. En début de réunion, le Président de la Commission Mer et Littoral constate la réalité du quorum. Si celui-ci n'est pas atteint, la réunion est annulée.

### Les avis :

- Avis favorable
- Avis défavorable

- Avis favorable avec demande de compléments dans le dossier
- Avis d'ajournement

A titre exceptionnel, si le constat est fait en début de réunion d'une absence de quorum, l'audition des porteurs de projet et les échanges pourront avoir lieu et la décision faire ensuite l'objet d'une procédure écrite. En aucun cas une telle procédure ne peut avoir lieu sans audition préalable des porteurs de projets.

Dans le cadre d'une consultation écrite, les membres de la Commission donneront leur avis dans un délai de 15 jours à compter de la date de réception du courrier de consultation. La proposition sera adoptée en l'absence d'objection dans ce délai.

#### Conflits d'intérêts

Lors de l'examen d'un projet porté par un des membres de la Commission Mer et Littoral, ce dernier ne pourra pas prendre part ni aux débats, ni au vote. Il sera invité à quitter la salle le temps de la délibération. Cela vaut également pour tout technicien concerné par le projet.

### **8. Lien avec le Comité unique de programmation**

La Commission mer et littoral désigne son rapporteur auprès du Comité unique de programmation (CUP).

Rôle du rapporteur : rendre compte aux membres du CUP des projets éligibles au DLAL FEAMP ayant reçu un avis d'opportunité favorable en CML.

*Le présent règlement pourra être modifié ultérieurement en cas de besoin, après validation de la Commission mer et littoral*

## Annexe 2 – Grille de sélection des projets DLAL FEAMP

### PAYS DE BREST

#### Commission mer et littoral Grille de sélection des projets DLAL FEAMP

Porteur	
Projet	
Date CML	

Fiches actions DLAL FEAMP Pays de Brest	Concordance projet/fiche action
FA 1 – Développer la cohabitation des usages du littoral pour une meilleure intégration spatiale des activités	
FA 2 – Construire une connaissance partagée pour développer des pratiques durables	
FA 3 – Favoriser l'accès aux métiers et accompagner les jeunes vers la découverte de la pêche et de l'aquaculture	
FA 4 – Développer une offre touristique basée sur les activités, produits et équipements maritimes en cohérence avec la destination Brest terres océanes	
FA 5 – Développer et promouvoir la consommation, l'achat et l'approvisionnement local des produits issus de la pêche et de l'aquaculture	
FA 6 – Accompagner les activités vers une diversification de leur production et un fonctionnement collaboratif	

INNOVATION et PARTENARIAT		1/0*	Commentaires
<b>Cible 1</b>	<b>Caractéristiques innovantes :</b> Produits, services, pratiques ou procédés nouveaux, modifiés ou améliorés à l'échelle du territoire du GALPA, 1 <sup>ère</sup> initiative de ce type sur le territoire		
<b>Cible 2</b>	<b>Intérêt collectif :</b> Le projet est à usage collectif, il a un impact sur un groupe d'acteurs ou d'individus		
<b>Cible 3</b>	<b>Bénéficiaire collectif :</b> Bénéficiaire qui mène une action au profit de ses adhérents ou mandants		
Nombre de cibles à atteindre (minimum 1/3)			
ACCES PUBLIC AUX RESULTATS DE L'OPERATION		1/0*	Commentaires
<b>Communication sur les actions réalisées ou les résultats obtenus à l'issue du projet</b> a minima à l'échelle de la zone d'intervention du porteur ou du GALPA			
Cible obligatoire à atteindre (1/1)			
IMPACTS SUR LE TERRITOIRE & LES FILIERES LOCALES		1/0*	Commentaires
<b>Cible 1</b>	<b>Impact environnemental &amp; développement durable :</b> Le projet participe à une gestion durable des ressources et/ou des milieux, à une gestion équilibrée entre les différents usages, au développement de pratiques éco-responsables		
<b>Cible 2</b>	<b>Impact sur l'emploi :</b> Le projet permet de créer ou de maintenir des entreprises, de l'emploi		
<b>Cible 3</b>	<b>Implication des professionnels :</b> Le projet mobilise les professionnels de la pêche et de l'aquaculture		
<b>Cible 4</b>	<b>Caractère fédérateur :</b> Le projet présente des complémentarités ou des synergies avec des réseaux ou des initiatives existantes		
Nombre de cibles atteintes (minimum 2/4)			

\* Cible atteinte (1) – Cible non atteinte (0)

<b>TOTAL cibles atteintes (minimum 4/8)</b>	
---	--

<b>AVIS TECHNIQUE :</b>	<b>FAVORABLE</b>
<i>Remarques :</i>	

<b>AVIS DE LA CML :</b>	
<i>Remarques :</i>	

---

## METHODOLOGIE

---

### A quoi sert cette grille de sélection ?

Cette grille est un outil à destination des membres de la Commission mer et littoral (CML) qui permet de sélectionner, via une procédure transparente et objective, les projets sollicitant des fonds DLAL FEAMP.

### Lecture de la grille

- Organisée en 3 thématiques : 1-Innovation et partenariat, 2-Accès publics aux résultats, 3-Impacts sur le territoire et les filières ;
- Le projet est évalué à travers un minimum de cibles à atteindre.

### Qui remplit cette grille ?

Le porteur de projet renseigne ces critères de sélection lors de la rédaction de sa fiche projet.

L'équipe technique du Pays de Brest, dès réception de la fiche projet :

- Évalue le projet au regard des cibles à atteindre ;
  - Retravaille le projet, si besoin, avec le porteur afin qu'il atteigne les cibles requises.
- ⇒ Cette analyse technique préalable permet de sélectionner les dossiers aptes à recevoir l'analyse des membres de la CML.
- ⇒ Seuls les projets éligibles aux fiches actions DLAL FEAMP du Pays de Brest seront proposés pour avis d'opportunité en CML.

Elle pourra être complétée/ajustée suivant l'avis rendu par les membres de la CML.

### Comment utiliser cette grille en CML ?

Pour chaque projet, une grille pré-remplie sera distribuée aux membres en amont de la CML et servira de repère lors de l'audition du porteur de projet et pour la rédaction de l'avis d'opportunité.